



SUJET D'EXAMEN DE 1^{ère} SESSION Année universitaire 2022– 2023

Intitulé de l'épreuve : Introduction au droit

Semestre : 1

Nom de l'enseignant : COMBES Stéphane

Licence : LEA 1^{ère} année

Modalité et Durée totale de l'épreuve : 1 h

Document et/ou matériels autorisés : Aucun

Sujet

Veillez traiter le sujet suivant :

- Le QCM, la définition et les affirmations proposées..... 20 points

Les réponses devront être reportées obligatoirement sur une copie à peine de nullité.

Sujet n° 1 : Exercices pratiques

Les réponses devront être reportées obligatoirement sur une copie à peine de nullité. La notation tiendra compte de l'orthographe et de la présentation. Les questions seront traitées dans l'ordre de présentation ci-dessous.

Trois types d'exercices vous sont demandés :

Premier travail : Répondre au QCM (12 points) Chaque bonne réponse est notée 1 point, mauvaise réponse – 1 point, absence de réponse 0 point. Plusieurs réponses sont possibles.

1) Constitue un Etat unitaire :

- a) la France
- b) la Belgique
- c) les Etats-Unis
- d) la Suisse

2) Le droit constitutionnel fait partie du :

- a) droit public
- b) droit privé
- c) droit théologien

3) Le droit public a pour sujet des personnes publiques :

- a) vrai
- b) faux

4) Un jugement rendu en premier et dernier ressort :

- a) est définitif
- b) est insusceptible d'appel
- c) est sans recours
- d) est susceptible de pourvoi

5) En France, des élections au suffrage universel direct ont été organisées pour la première fois :

- a) en 1793
- b) en 1848
- c) en 1945

6) Lorsque la Cour de cassation se prononce sur une affaire, elle rend :

- a) Une décision
- b) Un arrêt
- c) Un verdict

7) L'initiative des lois appartient concurremment à :

- a) Le Sénat,
- b) L'Assemblée Nationale,
- c) Le Premier Ministre,
- d) Le Gouvernement
- e) Le Président de la République,

8) L'objet de la preuve :

- a) est fixé par le juge
- b) est la règle de droit applicable
- c) est la situation juridique
- d) porte sur un acte ou un fait juridique

09) Le Conseil Constitutionnel contrôle la constitutionnalité des lois en référence à :

- a) la Constitution de 1958
- b) Le Préambule de la Constitution de 1958
- c) Le Préambule de la Constitution de 1946
- d) La Déclaration des droits de l'Homme de 1789

10) La loi est hiérarchiquement supérieure :

- a) aux Traités internationaux
- b) à la Jurisprudence
- c) à la Constitution
- d) aux actes réglementaires

11) L'exécutif sous la Vème république est-il ? :

- a) monocéphale
- b) bicéphale

12) Le Premier Ministre est nommé par :

- a) Le Président du Conseil Constitutionnel,
- b) Le Président de l'Assemblée Nationale
- c) Le Président de la République
- d) Le Gouvernement

Deuxième travail : Définition du vocable suivant (4 points)

- Constitution

Troisième travail : Répondez par vrai ou faux aux propositions suivantes en justifiant votre réponse de façon concise : (4 points).

- 1) En droit français, un règlement intervient toujours dans un domaine autre que la loi. Vrai ou faux
- 2) Les dispositions de la Constitution de la Vème république ne changent jamais : Vrai ou faux.
- 3) La promulgation est opérée par le Président de la République : Vrai ou faux
- 4) La Cour de cassation juge en fait et en droit : Vrai ou faux